

PIECE N° 4



Pôle 2/4 Nord & Est Charente
BP 25 - 16400 LA COURONNE

La Couronne, le 22/02/2012 10:03:30

Madame la Préfète de la Charente

**CERTIFICAT MEDICAL
SOINS PSYCHIATRIQUES SUR DECISION
DU REPRESENTANT DE L'ETAT**

- 24 Heures 72 Heures Huitaine Mensuel
- Réintégration Transfert Levée de la mesure Programme de soins
- Situation

Je soussigné(e), Docteur Evelyne JAMOT, Praticien Hospitalier,
certifie que Madame LOMBARD HELENE

né(e) le 05/08/1966

domicilié(e) 7 Résidence des Cèdres 16220 Montbron

entré(e) le 21/02/2012

Patiente admise en SPDRE pour les motifs suivants : « Se croit persécutée parce qu'elle dénonce les maltraitances faites aux enfants de l'assistance publique, elle crie, veut frapper, Elle serait connue des psychiatres. Elle dit qu'on vole les enfants etc... »

A ce jour, on retrouve un délire interprétatif de persécution très envahissant, avec des thèmes mégalomaniques. Elle est dans le déni de toute pathologie mentale. Dans ses antécédents, on retient quelques hospitalisations avec le même type de symptomatologie.

Les Soins Psychiatriques sur Décision du Représentant de l'Etat, en hospitalisation complète, restent justifiés.

Certificat établi après recueil des observations du patient.

Docteur Evelyne JAMOT

